

Date d’Affichage : 24/05/2018

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 23/05/2018**

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Excusé : C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

RECTIFICATIF PV du 16 mai :

Il faut lire :

SD6D-51284.2 homologué : VAUDRINGHEM 2 – FAUQUEMBERGUES 1.

U13 Est E-56710.1 EPERLECQUES B/RACQUINGHEM. 2^{ème} forfait de Racquinghem. Homologué : EPERLECQUES 3 – RACQUINGHEM 0 par forfait. Amende 15€ à Racquinghem.

Equipes absentes à la journée U7 du 10 mai à Arques : ARQUES 1, ARQUES 2, CALAIS BEAU MARAIS, ECQUES HEURINGHEM, HELFAUT, ISQUES, LANDRETHUN LE NORD, LE TOUQUET, MARCK, MERLIMONT, RACQUINGHEM : amende 50€ à chaque équipe.

Journée du 29/04/2018

SD1A-50050.1 QUIESTEDE/CAMPAGNE LES GUINES.

La Commission s’étant manifestement trompée annule la précédente décision et reprend le dossier. Réserves de Campagne les Guines sur la participation et la qualification du joueur de Quiestède M. LEROY Maxime au motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de zéro joueur muté. Confirmées, appuyées, non recevables car non fondées, l’équipe de Quiestède peut utiliser deux joueurs mutés. Homologué : QUIESTEDE 0 – CAMPAGNE LES GUINES 0. Droits non remboursés à Campagne les Guines.

Journées du 9 au 13/05/2018 :

SD2B-50181.2 ENQUIN LES MINES B/WAVRANS. Réserves de Wavrans non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ENQUIN LES MINES B 2 - WAVRANS 3. Amende 30€ à Wavrans.

SD4C-50629.2 BOURTHES C/THEROUANNE. Réserves de Théroouanne sur la participation et la qualification de l’ensemble des joueurs de Bourthes C au motif : sont susceptibles d’être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de dix matchs avec une équipe supérieure du club (5 dernières journées). Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des feuilles de matchs, aucun joueur n’est dans ce cas. Homologué : BOURTHES C 1 – THEROUANNE 0. Droits non remboursés à Théroouanne.

SD4F-50765.2 AMBLETEUSE B/OSTROHOVE B. 1er forfait de Ostrohove B. Homologué : AMBLETEUSE B 3 – OSTROHOVE B 0 par forfait. Amende 25€ à Ostrohove.

SD5E-50992.2 CUCQ C/WAIL. 2^{ème} forfait de Wail. Homologué : CUCQ C 3 – WAIL 0 par forfait. Amende 48€ à Wail.

SD5F-51034.2 NEUFCHATEL B/LONGFOSSE C. 2^{ème} forfait de Longfossé C (mail du club). Homologué : NEUFCHATEL B 3 – LONGFOSSE C 0 par forfait. Amende minorée 38€ à Longfossé.

SD5F-51036.2 LE PORTEL AP C/LE PORTEL GPF : dossier mis en attente.

SD6A-51124.2 CALAIS SO C/COULOGNE D. Non utilisation de la tablette suite à un problème de récupération des données à Calais SO C. Homologué : CALAIS SO C 0 – COULOGNE D 3 par pénalité. Amende 80€ à Calais SO.

SD6B-51168.2 LANDRETHUN LES ARDRES/ANDRES. Match arrêté pour abandon de terrain de l'équipe d'Andres. Homologué : LANDRETHUN LES ARDRES 5 – ANDRES 0 par pénalité. Amende 100€ à Andres.

SD6C-51213.2 ESQUERDES B/WIZERNES. Non utilisation de la FMI suite à l'absence de tablette à Esquerdes. Homologué : ESQUERDES B 0 – WIZERNES 4 par pénalité. Amende 80€ à Esquerdes.

SD6E-51304.2 BERCK GENTY/CONCHIL B. Réserves techniques de Berck Genty non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : BERCK GENTY 1 – CONCHIL B 3. Amende 30€ à Berck Genty.

SD6E-51307.2 LOISON B/AUCHY LES HESDIN B. 2^{ème} forfait de Loison B (mail du club). Homologué : LOISON B 0 – AUCHY LES HESDIN B 3 par forfait. Amende 35€ à Loison.

SD6F-51351.2 PREURES ZOTEUX/DANNES B. Réserves de Preures Zoteux sur l'ensemble de l'équipe de Dannes B car plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure (5 dernières journées). Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des feuilles de matchs, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : PREURES ZOTEUX 0 – DANNES B 3. Droits non remboursés à Preures Zoteux.

SD6H-51442.2 BELLEBRUNE/HESDIN ABBE C. 1^{er} forfait de Hesdin l'Abbé C. Homologué : BELLEBRUNE 3 – HESDIN ABBE C 0 par forfait. Amende 22€ à Hesdin Abbé.

SD6I-51487.2 ELINGHEN/WIMEREUX D. 1^{er} forfait de Wimereux D. Homologué : ELINGHEN 3 – WIMEREUX D 0 par forfait. Amende 22€ à Wimereux.

SD7B-51574.2 GUINES MARAIS C/RUMINGHEM B. 1^{er} forfait de Guines Marais C (mail du club). Homologué : GUINES MARAIS C 0 – RUMINGHEM B 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Guines Marais.

SD7C-51619.2 ST MARTIN AU LAERT D/BLENDECQUES D. 1^{er} forfait de Blendecques D. Homologué : ST MARTIN AU LAERT D 3 – BLENDECQUES D 0 par forfait. Amende 22€ à Blendecques.

SD7C-51620.2 WATTEN D/ST MARTIN AU LAERT E. 1^{er} forfait de Saint Martin au Laert E. Homologué : WATTEN D 3 – ST MARTIN AU LAERT E 0 par forfait. Amende minorée 12€ à St Martin au Laert.

SD7C-51622.2 WIZERNES C/EPERLECQUES D. 2^{ème} forfait de Eperlecques D (mail du club). Homologué : WIZERNES C 3 – EPERLECQUES D 0 par forfait. Amende minorée 25€ à Eperlecques.

SD7D-51666.2 HELFAUT C/RENSCURE C. 3^{ème} forfait de Renscure C ce qui entraîne son forfait général (mail du club). Homologué : HELFAUT C 3 – RENESCURE C 0 par forfait. Amende 50€ à Renscure.

SD7D-51667.2 WIZERNES B/ECQUES HEURINGHEM C. 1^{er} forfait de Ecques Heuringhem C (mail du club). Homologué : WIZERNES B 3 – ECQUES HEURINGHEM C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Ecques Heuringhem.

FEMà11-53095.2 LONGUENESSE JS/COQUELLES. 2^{ème} forfait de Coquelles. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – COQUELLES 0 par forfait. Amende 23€ à Coquelles.

FEMà11-53098.2 AUCHY LES HESDIN/WIMEREUX. 1^{er} forfait de Wimereux (mail du club). Homologué : AUCHY LES HESDIN 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Wimereux.

FEMà8-53148.2 PREURES ZOTEUX/CALAIS BEAU MARAIS. Non utilisation de la tablette suite à un changement d'horaire non modifié. Homologué : PREURES ZOTEUX 0 – CALAIS BEAU MARAIS 3 par pénalité. Amende 80€ à Preures Zoteux.

U18ELB-53642.2 OUTREAU AS/ETAPLES HV. 2^{ème} forfait de Etaples HV. Homologué : OUTREAU AS 3 – ETAPLES HV 0. Amende 123€ à Etaples HV.

U18EXA-52169.2 CREMAREST COLEMBERT/WIMILLE. 2^{ème} forfait de Wimille. Homologué : CREMAREST COLEMBERT 3 – WIMILLE 0 par forfait. Amende minorée 117€ à Wimille.

U18EXA-52171.2 CALAIS BEAU MARAIS B/NORTKERQUE. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais B. 3^{ème} forfait de Nortkerque. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 0 – NORTKERQUE 0 par forfait des 2 équipes. Amende 123€ à Calais Beau Marais, amende 132€ à Nortkerque.

U16PLC-53310.2 RINXENT/CONTEVILLE WIERRE EFFROY. 1^{er} forfait de Conteville Wierre Effroy. Homologué : RINXENT 3 – CONTEVILLE WIERRE EFFROY 0 par forfait. Amende 114€ à Conteville Wierre Effroy.

U15EXD-52621.2 ATTIN/OSTROHOVE. 2^{ème} forfait de Ostrohove. Homologué : ATTIN 3 – OSTROHOVE 0 par forfait. Amende minorée 117€ à Ostrohove.

U15à8B-52712.2 CREMAREST/RANG DU FLIERS. 3^{ème} forfait de Rang du Fliers. Homologué : CREMAREST 3 – RANG DU FLIERS 0 par forfait. Amende minorée 126€ à Rang du Fliers.

U14PLA-53028.2 LONGUENESSE JS C/TOURNEHEM. 4^{ème} forfait de Tournehem ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – TOURNEHEM 0 par forfait. Amende 43€ à Tournehem.

U13 Nord C-56559.1 HARDINGHEN/CALAIS PASCAL C. 3^{ème} forfait de Calais Pascal. Homologué : HARDINGHEN 3 – CALAIS PASCAL 0. Amende minorée 12€ à Calais Pascal.

U13 Est B-56666.1 ST OMER ESSOR/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR. Homologué : ST OMER ESSOR 0 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par forfait. Amende 12€ à St Omer ESSOR.

U13 Est E-56712.1 ENQUIN LES MINES B/EPERLECQUES B. 1^{er} forfait de Eperlecques. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 – EPERLECQUES 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Eperlecques.

U13 Ouest A-56877.1 LE PORTEL STADE/COULOGNE B. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

U13 Ouest F-56976.1 LE PORTEL AP/BOURTHES B. 1^{er} forfait de Bourthes. Homologué : LE PORTEL AP 3 – BOURTHES 0 par forfait. Amende 112€ à Bourthes.

U11 Nord A-57006.1 CALAIS HAUTS DE France/ETAPLES AS. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 0 -ETAPLES AS 3 par forfait. Amende minorée 6€ à Calais Hauts de France.

U11 Nord F-57130.1 GUINES ES B/COQUELLES C. 1^{er} forfait de Coquelles. Homologué : GUINES ES B 3 – COQUELLES 0 par forfait. Amende 12€ à Coquelles.

U11 Nord G-57155.1 CALAIS CATENA B/BONNINGUES LES ARDRES. 1^{er} forfait de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – BONNINGUES LES ARDRES 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Catena.

U11 Est A-57175.1 EPERLECQUES/NORTKERQUE. 1^{er} forfait de Nortkerque. Homologué : EPERLECQUES 3 – NORTKERQUE 0 par forfait. Amende 12€ à Nortkerque.

U11 Est F-57258.1 GROUP.LYSAAFOOT D/EPERLECQUES B. 1^{er} forfait de Eperlecques. Homologué : GROUP.LYSAAFOOT 3 – EPERLECQUES 0 par forfait. Amende 12€ à Eperlecques.

U11 Sud F-57423.1 FRUGES B/ETAPLES HV B. 2^{ème} forfait de Etaples HV. Homologué : FRUGES 3 – ETAPLES HV 0 par forfait. Amende minorée 9€ à Etaples HV.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion : le 30/05/18 à 15H.

Le Président de séance : D.SAUVAGE

Le Secrétaire : F.PORET